

études et analyses

Mai 2009

N°27

Les retraites de nababs des hauts fonctionnaires européens (commissaires, juges, greffiers, contrôleurs, médiateur, etc.)

Juges, avocats généraux, greffiers, contrôleurs, commissaires, médiateur, etc... Ils sont 129 hauts fonctionnaires européens à bénéficier d'un régime de retraite exceptionnel qui n'a aucun équivalent dans la sphère publique européenne. Même nos régimes spéciaux nationaux – y compris ceux des parlementaires – ne supportent pas la comparaison.

Lorsqu'ils quittent leur fonction, ces fonctionnaires bénéficient, tout d'abord, d'un golden parachute dont le montant oscille, suivant les postes occupés et l'ancienneté, entre 300 000 € et 500 000 €.

Ensuite, quand vient l'heure de la retraite, les pensions atteignent des sommets. Le calcul de la retraite est tellement avantageux qu'il suffit de seulement 16 années aux intéressés pour atteindre le taux plein (70 % du dernier salaire) ce qui représente, pour la grande majorité des profils, entre 12 500 et 14 000 € par mois.

Après un seul mandat – cinq ou six ans – les pensions s'élèvent déjà, en moyenne, à près de 5 000 € par mois. Et, il suffit à la plupart des intéressés de 1,5 an à 2 ans de service pour obtenir une retraite d'un peu plus de 1 500 € mensuelle. L'équivalent de ce que touche, en moyenne, un salarié français du secteur privé après une carrière complète.

Enfin, les hauts fonctionnaires européens ne cotisent pas pour leur super retraite. Leur régime, gratuit, est entièrement pris en charge par le budget européen – donc par le contribuable.

A l'heure où la plupart des européens voient leurs droits à la retraite remis en cause par la brutalité de la crise économique et l'ampleur du choc démographique, il est légitime de demander aux hauts fonctionnaires européens, qui jouent volontiers les « gendarmes de Bruxelles » et ne manquent pas une occasion de prêcher l'orthodoxie budgétaire, de donner l'exemple. Ils doivent renoncer à leur golden parachute et à leur régime spécial de retraite.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

LES GOLDEN PARACHUTES

1 – L'indemnité de déménagement

2 – L'indemnité de transition

DES PENSIONS QUI CRÈVENT LES PLAFONDS

1 – Des retraites 100 % garanties

2 – Un régime 100 % gratuit (à la charge du contribuable)

ANNEXES

INTRODUCTION

29 504 €, c'est le traitement mensuel – hors suppléments familiaux – du président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, auquel s'ajoute une indemnité de 464 033 €, sorte de « *golden parachute* », qu'il sera susceptible de percevoir s'il quitte ses fonctions, l'automne prochain. Pour les vingt-six autres commissaires, l'administration européenne est également généreuse, le traitement le plus bas s'élève à 23 503 € par mois et le montant du plus petit *golden parachute* atteint déjà 306 612 €. Cette information, communiquée par le *think tank* britannique *Open Europe*¹, n'a pas manqué de jeter le trouble en cette période de crise.

Certes, vu son ambition, le projet européen ne peut être piloté que par une élite et le recrutement des meilleurs a forcément un coût. Néanmoins, les commissaires européens ne sont pas élus et, bien que leur fonction soit éminemment politique, ils ne font qu'exercer des emplois de fonction publique. Il est donc difficile de concevoir que leurs rémunérations puissent excéder celles des grands chefs d'Etat² et que des *golden parachutes* puissent leur être accordés alors même qu'un passage à la Commission européenne n'a pas d'équivalent pour booster une carrière³.

Cette générosité vis-à-vis des commissaires européens a fait couler de l'encre mais, curieusement, le sort des autres « hauts » fonctionnaires européens passe, pour l'instant, inaperçu. Pourtant, ils sont aussi bien traités, alors même que les fonctions qu'ils occupent sont beaucoup moins importantes : juges, greffiers, contrôleurs, médiateur, etc.

En tout, pas moins de 129 hauts fonctionnaires sont intéressés :

Commission	1 président, 5 vice-présidents, 21 commissaires
Cour de justice	1 président, 26 juges, 8 avocats généraux, 1 greffier
Tribunal de première instance	1 président, 26 juges et 1 greffier
Tribunal de la fonction publique	1 président, 6 juges et 1 greffier
Cour des comptes	1 président et 26 magistrats
Autres	1 médiateur et 2 contrôleurs de la protection des données ⁴

1. *Open Europe*, « EU Commissioners to take home more than £1 million each on leaving office, 21 mars 2009 » (<http://www.openeurope.org.uk/media-centre/pressrelease.aspx?pressreleaseid=102>).

2. Selon le *think tank* *Open Europe*, alors que Monsieur Barroso touche 354 051 euros annuels (hors éventuels avantages familiaux), le Président des Etats-Unis, pour sa part, perçoit 400 000 dollars, ce qui, compte tenu du cours du dollar, est inférieur.

3. Dans un article paru dans le journal *Le Monde* du 1^{er} avril 2009, Philippe Ricard et Marion Van Renterghem nous donnent une explication intéressante du niveau de ces rémunérations, sans pour autant les justifier : elles sont « *historiquement élevées pour être compétitives avec les salaires pratiqués dans l'industrie sidérurgique, fleuron de l'économie des années 1950 que l'ancêtre de la Commission supervisait* ». Autant dire que ce mode de rémunération est désuet et qu'il ne correspond plus vraiment aux réalités d'aujourd'hui.

4. La mission des contrôleurs de la protection des données consiste à protéger les personnes dont les données font l'objet d'un traitement de la part d'institutions ou d'organes communautaires et à fournir des avis sur les nouveaux textes législatifs ayant des incidences en matière de protection des données.

129 hauts fonctionnaires européens bénéficient d'un golden parachute et d'une retraite hors norme

Ainsi, les émoluments de ces fonctionnaires s'élèvent-t-ils, en moyenne, à 21 260 € par mois. Au bas de l'échelle, le greffier du Tribunal de la fonction publique touche 16 327 € par mois. En haut, le président de la Cour des comptes perçoit 23 405 € et celui de la Cour de Justice 26 651 €.

Et encore, il ne s'agit que du minimum. Car, en fonction de la situation familiale, ces rémunérations peuvent encore allègrement grimper de 2 000 € à 3 000 € par mois⁵. Pas mal en période de crise...

Par ailleurs, que dire des golden parachutes, de 300 000 € à 500 000 € accordés à des juges, des greffiers et des contrôleurs ? Quasiment tous fonctionnaires dans leur pays d'origine, ils sont en disponibilité. Une fois leur mandat bruxellois achevé, s'il n'est pas renouvelé, ils retrouvent automatiquement leur emploi au sein de leur administration nationale. On est vraiment loin du grand saut dans l'inconnu ! Où est le risque ?

Mais le pire, dans cette affaire, c'est que les rémunérations et les golden parachutes des hauts fonctionnaires européens ne sont pas les avantages les plus extravagants dont ils bénéficient. Le « *must* » reste le régime de retraite auquel ils sont affiliés. Du jamais vu :

- un calcul de la pension deux à deux fois et demie plus avantageux que celui de nos parlementaires qui, pourtant, bénéficient déjà de la *Rolls* des régimes spéciaux⁶ ;
- des prestations 100 % garanties par le budget européen ;
- un régime 100 % gratuit, sans aucune cotisation à verser !

Le résultat est détonnant. Virpi Tiili et Josef Azizi, juges au tribunal de première instance depuis 1995, ont déjà acquis une retraite qui, au bout de seulement 14 annuités et 10 mois validés, s'élève à 66,75 % de leur traitement de base, c'est-à-dire 12 285 € par mois. Rosario Silva de Lapuerta, juge à la Cour de Justice, percevra, si son mandat n'est pas renouvelé à l'automne, 5 375 € par mois, après seulement six années d'activité. Michel Cretin, qui occupe depuis l'an passé (janvier 2008) un poste de magistrat à la Cour des comptes, a déjà acquis, quant à lui, près de 1 500 € de retraite mensuelle, c'est-à-dire l'équivalent, en moyenne, de la retraite d'un salarié français du secteur privé qui a travaillé durant une carrière complète (40,25 ans) !

Enfin, pour ne rien gâter, ces pensions acquises en si peu de temps sont cumulables, le jour venu, avec les retraites que les intéressés vont également recevoir de leur régime d'origine, du temps où ils étaient en poste dans leurs pays.

5. Par exemple, un juge à la Cour de justice avec trois enfants à charge voit ses émoluments passer de 20 517 € à 22 836 € et un magistrat de la Cour des comptes de 21 980 € à 24 334 €. Cela représente plus de 2 300 € supplémentaires... Ce qui s'apparente à un véritable salaire pour beaucoup de citoyens européens ne sont que de simples allocations familiales pour les fonctionnaires européens !

6. Sauvegarde Retraites, Etudes et analyses n° 22, « *Retraite des députés : la Rolls des régimes spéciaux* », octobre 2008.

*Leur régime
spécial de retraite
est encore
meilleur
que celui des
parlementaires
français*

C'est un comble, l'Administration européenne, garante de l'orthodoxie budgétaire et si prompt à jouer les gendarmes vis-à-vis des Etats membres qui ne respectent pas les principes de bonne gestion et de rigueur économique, mène, pour elle-même, aux frais des contribuables, une politique laxiste totalement coupée des réalités.

A l'heure où la plupart des européens voient leurs droits à la retraite remis en cause par la brutalité de la crise économique et l'ampleur du choc démographique, il est légitime de demander aux fonctionnaires européens de donner l'exemple et de rompre avec ces dérives. Leur mandat terminé, ils doivent renoncer à leur double privilège : le golden parachute et la pension qui crève les plafonds.

LES GOLDEN PARACHUTES

Lorsqu'ils cessent leur fonction, les hauts fonctionnaires européens bénéficient, pour amortir en douceur la fin de leur mandat, d'un golden parachute qui, jusqu'à ce jour, semblait réservé à nos députés (en moins avantageux) ou à quelques hauts fonctionnaires nationaux partis pantoufler dans les entreprises du CAC 40. Ce golden parachute est composé d'une indemnité de déménagement, sorte de première mise en bouche, et d'une indemnité de transition beaucoup plus copieuse.

1 – L'indemnité de déménagement

Dès la fin d'un mandat, lorsqu'il n'est pas renouvelé, l'indemnité de déménagement est versée au haut fonctionnaire européen. Son montant équivaut à un mois de salaire de base hors allocations et indemnités. Cette première enveloppe est d'autant plus appréciable qu'elle n'empêche pas, par ailleurs, le remboursement de tous les frais de déménagement, y compris les frais d'assurance pour la couverture des risques : vol, bris, incendie⁷.

Le salaire de base des hauts fonctionnaires européens – et donc l'indemnité de déménagement – est calculé à partir du traitement maximum attribué à un fonctionnaire européen en fin de carrière, grade 16, 3^e échelon (17 697,68 € par mois)⁸. Le niveau de rémunération dépend des postes occupés. Par exemple, un magistrat de la Cour des comptes perçoit 108 % de ce traitement (19 113,49 €), le médiateur européen 112,5 % (19 909,89 €) et le président de la Cour de justice 138 % (24 422,80 €), tout comme le président de la Commission européenne.

Indemnités de déménagement des membres de la Commission européenne, en 2009

	Traitement de référence grade 16, 3 ^{ème} échelon	% du traitement de référence	Montant du salaire de base et de l'indemnité
Président	17 697, 68 €	138 %	24 422, 80 €
Vice-Président	17 697, 68 €	125 %	22 122, 10 €
Autres commissaires	17 697, 68 €	112,5 %	19 909, 89 €

Source : article 2 du règlement n° 422/67/CEE du 25 juillet 1967

Indemnités de déménagement des magistrats de la Cour des comptes, en 2009

	Traitement de référence grade 16, 3 ^{ème} échelon	% du traitement de référence	Montant du salaire de base et de l'indemnité
Président	17 697, 68 €	115 %	20 352, 33 €
Magistrats	17 697, 68 €	108 %	19 113, 49 €

*Un magistrat
de la Cour
des comptes
européenne
touche plus de
19 000 €
par mois
comme salaire
de base*

7. Article 5 a) et b) du règlement n° 422/67/CEE du 25 juillet 1967.

8. Article 2 du règlement n° 1323/2008/CE du 18 décembre 2008.

**Indemnités de déménagement, en 2009,
des membres de la Cour de Justice de la Communauté européenne (CJCE)**

	Traitement de référence grade 16, 3 ^{ème} échelon	% du traitement de référence	Montant du salaire de base et de l'indemnité
Cour de Justice			
Président	17 697, 68 €	138 %	24 422, 80 €
Juges et avocats généraux	17 697, 68 €	112,5 %	19 909, 89 €
Greffier	17 697, 68 €	101 %	17 874, 65 €
Tribunal de première instance			
Président	17 697, 68 €	112,5 %	19 909, 89 €
Juges	17 697, 68 €	104 %	18 405, 58 €
Greffier	17 697, 68 €	95 %	19 113, 49 €
Tribunal de la fonction publique			
Président	17 697, 68 €	104 %	18 405, 58 €
Juges	17 697, 68 €	100 %	17 697, 68 €
Greffier	17 697, 68 €	90 %	15 927, 91 €

Source : article 2, 21 bis et 21 quater du règlement n° 422/67/CEE du 25 juillet 1967

**Indemnités de déménagement, en 2009, du médiateur européen
et des contrôleurs de la protection des données**

	Traitement de référence grade 16, 3 ^{ème} échelon	% du traitement de référence	Montant du salaire de base et de l'indemnité
Médiateur européen	17 697, 68 €	138 %	24 422, 80 €
Contrôleur	17 697, 68 €	125 %	22 122, 10 €
Contrôleur adjoint	17 697, 68 €	112,5 %	19 909, 89 €

Source : article 1 et 2 de la décision n° 1247/2002/CE du Parlement européen, du Conseil et de la Commission du 1^{er} juillet 2002.

2 – L'indemnité de transition

L'indemnité de transition est servie mensuellement, pendant trois ans, aux hauts fonctionnaires qui ont quitté leur poste. Son montant dépend du nombre d'années pendant lesquelles la fonction est exercée⁹ :

- moins de deux ans : 40 % du dernier traitement de base ;
- entre deux et trois ans : 45 % du dernier traitement de base ;
- entre trois et cinq ans : 50 % du dernier traitement de base ;
- entre cinq et dix ans : 55 % du dernier traitement de base ;
- entre dix et quinze ans : 60 % du dernier traitement de base ;
- dans les autres cas : 65 %.

A l'instar de « l'allocation d'aide au retour à l'emploi » que les députés français se sont auto-attribuée au printemps 2007, l'indemnité de transition est

⁹ Article 7 du règlement n° 422/67/CEE du 25 juillet 1967 et article 8 1) du règlement n° 2290/77/CEE du 18 octobre 1977.

En quittant son poste, un haut fonctionnaire européen continue à percevoir une fraction de son dernier salaire (jusqu'à 65 %) pendant 3 ans

plafonnée. Toutefois, ce plafond est encore moins restrictif que celui de nos parlementaires qui, pour sa part, est dégressif¹⁰.

Le principe du plafond de l'indemnité de transition est simple : une fois son mandat achevé, si le haut fonctionnaire européen exerce une nouvelle activité, sa rémunération ne doit pas dépasser, y compris l'indemnité de transition, celle qu'il percevait en tant que haut fonctionnaire européen. Si c'est le cas, son indemnité est alors écartée.

Interrogé sur l'opportunité d'un tel avantage accordé aux membres de la Commission, le porte-parole du président de la Commission a expliqué que « *ce dispositif a été conçu pour éviter le pantouflage*¹¹ ». L'argument n'est pas convaincant. Nombreux sont les anciens commissaires à pantoufler¹². La recette ne semble donc pas très efficace. En outre, l'argument est encore moins recevable pour les autres hauts fonctionnaires, la plupart magistrats, qui, par leur fonction, ont beaucoup moins la tentation d'aller pantoufler dans les grands cabinets ou dans les entreprises. Mieux, une fois leur mandat achevé, ils ont souvent la possibilité de réintégrer tranquillement leur administration d'origine.

En réalité, l'indemnité de transition a surtout pour objectif de continuer à faire profiter les hauts fonctionnaires européens des générosités de l'administration dont ils ont pu se délecter le temps de leur mandat bruxellois. Par exemple, un juge français percevait, traitement de base, primes et indemnités confondus, 3 036,90 € bruts par mois (2 599,37 nets) en tout début de carrière et, au maximum, 10 084,96 € bruts par mois (8 631,98 € nets), en fin de carrière¹³. S'il est nommé, un temps, à la Cour de justice européenne avec un salaire qui atteint, au minimum, plus de 20 517 € par mois, la « chute », lorsqu'il réintègre le giron de la justice française est beaucoup moins dure... Ce, d'autant plus que les avantages familiaux accordés aux hauts fonctionnaires européens en complément de leur rémunération : allocation de foyer (164 € / mois + 2 % de la rémunération de base), allocation pour enfant à charge (359 € / enfant / mois) et allocation scolaire (243 € / enfant / mois), continuent de leur être versés pendant les trois années qui suivent la fin de leur mandat, en complément, cette fois, de l'indemnité de transition¹⁴.

10. Pour l'allocation d'aide au retour à l'emploi » des députés, le montant du plafond représente 100 % de l'indemnité parlementaire de base pendant les 6 premiers mois, 70 % pendant le 2^e semestre, 50 % pendant le 3^e semestre, 40 % pendant le 4^e semestre, 30 % pendant le 5^e semestre, puis 20 % pendant le dernier semestre.

11. Philippe Ricard et Marion Van Renterghem, « Les traitements et indemnités des commissaires de l'Union européenne suscitent la polémique », *Le Monde*, 1^{er} avril 2009.

12. Philippe Ricard et Marion Van Renterghem, dans l'article précité, donnent l'exemple de Martin Bangeman, ancien commissaire aux télécommunications, qui a été embauché chez le géant espagnol des télécoms Telefonica ; de Mario Monti, ancien commissaire à la concurrence, qui est parti chez Goldman Sachs ; d'Etienne Davignon, ancien commissaire à l'industrie, qui a rejoint Suez-Tractebel ; de Leon Brittan, ancien commissaire à la concurrence, embauché chez UBS Investment Bank.

13. Cf. Ecole nationale de la magistrature, « Traitements des magistrats au 1^{er} octobre 2008 », 165^e édition.

14. Article 7 5) du règlement n° 422/67/CEE du 25 juillet 1967 et article 8 5) du règlement n° 2290/77/CEE du 18 octobre 1977.

Le golden parachute est agrémenté, le cas échéant, d'allocations familiales

Petite restriction, cependant : l'exercice du *golden parachute* n'est pas autorisé aux hauts fonctionnaires retraités. L'indemnité de transition ne peut pas, en effet, être perçue en même temps que la pension de retraite¹⁵. Les hauts fonctionnaires qui ont atteint l'âge de 65 ans doivent donc choisir entre la pension versée par l'Union européenne ou le *golden parachute*. Or, bien que les *golden parachutes* soient d'un montant élevé, la plupart du temps ils choisissent... la retraite.

**Montant (maximum) des golden parachutes susceptibles d'être versées aux hauts fonctionnaires
dont le mandat s'achève à l'automne 2009 (hors avantages familiaux)**

Nom	Fonction	Indemnité de déménagement	Indemnité de transition	Total
V. Reding, S. Dimas, J. Almunia, D. Hübner, J. Borg, D. Grybauskaite, J. Figel, O. Rehn, L. Michel	Commissaire**	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
J. Potocnik, L. Kovacs, N. Kroes, M. Fischer Boel, B. Ferrero- Wakdner, C. McCreevy, V. Spidia, A. Piebalgs	Commissaire*	19 909,89 €	358 378,02 €	378 287,91 €
S. Kallas, J. Barrot	Vice-président Commission*	22 122,10 €	398 197,80 €	420 319,90 €
G. Verheugen, M. Wallström	Vice-président Commission**	22 122,10 €	438 017,58 €	460 139,68 €
J. M. Barroso	Président Commission*	24 422,80 €	439 610,40 €	464 033,20 €
F. Dehousse	Juge Trib. 1ère instance**	18 405,58 €	364 430,48 €	382 836,06 €
R. Silva de Lapuerta	Juge Cour de Justice**	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
K. Lenaerts	Juge Cour de Justice***	19 909,89 €	430 053,62 €	449 963,51 €
J. Kokott, L. M. Poiares Pessoa Maduro	Avocat gal Cour de Justice**	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
V. Skouris	Président Cour de Justice**	24 422,80 €	483 571,44 €	507 994,24 €

* Entre trois et cinq ans d'ancienneté

** Entre cinq et dix ans d'ancienneté

*** Entre dix et quinze ans d'ancienneté

¹⁵ Article 13 du règlement n° 422/67/CEE du 25 juillet 1967 et article 14 du règlement n° 2290/77/CEE du 18 octobre 1977.

DES PENSIONS QUI CRÈVENT LES PLAFONDS

Les rémunérations et les golden parachutes servis aux hauts fonctionnaires européens leur permettent de se constituer, sans problème, une épargne personnelle pour leurs vieux jours. Dans ce contexte, on imagine mal les contribuables européens contraints à leur porter assistance. Du moins, rien ne semble justifier que ces hauts fonctionnaires puissent, en matière de retraite, déroger au droit commun et bénéficier d'avantages exorbitants directement financés par le budget communautaire...

Pourtant, c'est le cas. Les hauts fonctionnaires européens ne sont pas affiliés au régime de retraite « classique » des fonctionnaires européens (qui déjà s'apparente à nos régimes spéciaux nationaux !). Ils bénéficient d'un régime très spécial qui leur est réservé et qui, par sa générosité exceptionnelle, ne trouve aucun équivalent dans les sphères publiques européennes. Et, ce, même en France, pays pourtant réputé pour être un « paradis social » pour les nombreux agents publics affiliés à des régimes spéciaux.

1 – Des retraites 100 % garanties

Le calcul de la retraite

Non seulement la retraite des hauts fonctionnaires européens est très élevée mais son montant est 100 % garantie. Quelle que soit la conjoncture économique, le montant de la pension est donc connu à l'avance : c'est 4,275 % du dernier salaire de base pour chaque année travaillée¹⁶ et même 4,5 % pour les hauts fonctionnaires qui ont pris leur fonction avant le 1^{er} mai 2004¹⁷. Seule limite : la pension de retraite ne peut pas excéder 70 % du dernier salaire de base¹⁸. Cela laisse toutefois une bonne marge puisque, rappelons-le, ces salaires oscillent entre 15 927,91 € et 24 422,80 € par mois.

A titre de comparaison, le taux garanti de l'année travaillée (4,275 % ou 4,5 %) des hauts fonctionnaires européens est deux fois supérieur à celui d'un parlementaire français qui bénéficie, pourtant, de la *Rolls* des régimes spéciaux, 2,25 fois supérieur à celui d'un fonctionnaire européen, 2,28 fois supérieur à celui d'un fonctionnaire français. Quant aux travailleurs du secteur privé, on ne peut établir aucune comparaison puisqu'ils n'ont pas de garantie sur le niveau global de leur pension et que, de surcroît, leur retraite n'est pas calculée sur la rémunération de fin de carrière.

16. Article 9 du règlement n° 422/67/CEE du 25 juillet 1967 et article 10 du règlement n° 2290/77/CEE du 18 octobre 1977.

17. Une réformette est intervenue en 2004 égratignant quelque peu ce super régime spécial.

18. Un taux de remplacement¹⁸ à 70 %, sur la base de tels salaires, est totalement hors norme. A titre de comparaison, les cadres (très) supérieurs qui, en France, ont fini leur carrière, en 2008, avec une rémunération égale à huit fois le plafond la sécurité sociale (soit 22 184 € par mois) touchent une retraite dont le taux de remplacement s'élève, au maximum, après une carrière complète, à 36 %. C'est-à-dire deux fois moins que les hauts fonctionnaires européens (Cf. Jacques Algarron, Sauvegarde Retraites, Etudes et analyses n° 24, « *La retraite des salariés, analyse de son évolution entre générations* », annexe II, page X).

Pour la retraite, chaque année travaillée rapporte 4,275 % du salaire de base, c'est 2,28 fois plus que pour les fonctionnaires français

Comparaison des taux garantis pour la retraite, en 2009

	Taux pour chaque année validée	Salaire de référence pour le calcul de la pension
Hauts fonctionnaires européens	4,5 % ou 4,275 % selon les cas	Dernier mois
Parlementaires français	2,096 %	Dernier mois
Fonctionnaires européens	1,90 %	Dernier mois
Fonctionnaires français	1,863 %	6 derniers mois
Salarié français du secteur privé	Régime de base : 1,242 % Régimes complémentaires : aucune garantie	Régime de base : 25 meilleures années (dans la limite du plafond de la sécurité sociale) Régimes complémentaires : ensemble de la carrière

Avec de tels ingrédients, le compte retraite des hauts fonctionnaires européens se garnit à vue d'œil et il suffit de seulement 16 ans aux intéressés pour atteindre le taux plein (70 %). Pas mal, lorsqu'en France, pour valider une carrière complète il faut, désormais, 40,25 ans (161 trimestres)¹⁹ !

*Il suffit de
15 à 16 ans pour
obtenir une
retraite
à taux plein*

Taux de remplacement de la retraite des hauts fonctionnaires européens

Nombre d'années travaillées	Hauts fonctionnaires en poste avant le 01/05/2004	Hauts fonctionnaires en poste après le 01/05/2004
1	4,5 %	4,275 %
2	9 %	8,55 %
3	13,5 %	12,825 %
4	18 %	17,10 %
5	22,5 %	21,375 %
6	27 %	25,65 %
7	31,5 %	29,925 %
8	36 %	34,20 %
9	40,5 %	38,475 %
10	45 %	42,75 %
11	49,5 %	47,025 %
12	54 %	51,30 %
13	58,5 %	55,575 %
14	63 %	59,85 %
15	67,5 %	64,125 %
15,55	70 %	66,476 %
16	70 %	68,40 %
16,37	70 %	70 %
+ de 16,37	70 %	70 %

¹⁹. Et, bientôt (en 2012), 41 ans (164 trimestres) et, par la suite, 42 ans (168 trimestres).

Ainsi, il suffit de deux ans et un mois au greffier du Tribunal de première instance pour se constituer une retraite de 1 515 € par mois, c'est-à-dire l'équivalent, en moyenne, de la retraite d'un salarié français du secteur privé qui a travaillé durant une carrière complète (40,25 ans)²⁰. Pour un juge de la Cour de Justice, il suffira même d'un an et neuf mois et pour le président de cette Cour de moins d'un an et demi.

Taux de remplacement de la retraite des hauts fonctionnaires européens

Fonction	Temps requis
Président de la Commission Président de la Cour de justice	1 an et 5 mois
Vice-présidents de la Commission européenne	1 an et 7 mois
Président de la Cour des comptes	1 an et 8 mois
Commissaires européens Juges et avocats généraux de la Cour de justice Président du Tribunal de première instance Médiateur européen Contrôleur de la protection des données	1 an et 9 mois
Magistrats de la Cour des comptes	1 an et 10 mois
Juges du Tribunal de première instance Président du Tribunal de la fonction publique	1 an et 11 mois
Greffier à la Cour de justice Contrôleur adjoint de la protection des données	1 an et 11 mois
Greffier du Tribunal de première instance	2 ans et 1 mois
Greffier du Tribunal de la fonction publique	2 ans et 3 mois

Parmi les hauts fonctionnaires actuellement en poste, Giovanni Buttarelli, contrôleur adjoint de la protection des données, est celui qui a acquis le moins de droit à la retraite. Logique puisqu'il n'a pris ses fonctions qu'au 1^{er} janvier 2009. Néanmoins, en si peu de temps, ses droits à la retraite s'élèveront déjà, à l'automne prochain, à 636 € par mois, l'équivalent, cette fois, de la pension moyenne accordée aux agriculteurs français après une carrière complète!²¹ Koen Lenaerts, quant à lui, est le plus ancien. Juge au Tribunal de Première instance de septembre 1989 à octobre 2003, il a intégré, ensuite, la Cour de Justice. Avec 20 années de service, il a atteint le plafond (70 % du dernier salaire après 15,5 ans). Sa pension s'élèvera donc à 13 285 € par mois²².

20. DREES, Etudes et résultats n° 538, « Les pensions perçues par les retraités fin 2004 », novembre 2006. La DREES fournit les montants moyens des pensions, après une carrière complète, pour les deux sexes. Notre étude présente une moyenne entre les montants des pensions versées aux femmes et celles servies aux hommes, tout en prenant en compte la proportion de femmes et d'hommes parmi les pensionnés.

21. Idem. Selon la DREES, les hommes, exploitants agricoles, touchent une retraite de 775 € par mois après une carrière complète et les femmes 560 €.

22. 5 375,67 € en tant que juge à la Cour de Justice et 7 909,80 € en tant que juge au Tribunal de première instance.

En seulement 2 ans et 1 mois, le greffier du tribunal de 1^{ère} instance peut acquérir une pension équivalente à celle perçue, en moyenne, par les salariés français après une carrière complète

L'âge de la retraite entre 60 et 65 ans

Les hauts fonctionnaires européens prennent leur retraite à 65 ans. Cependant, ils sont autorisés à le faire dès 60 ans, moyennant décote. Dans ce cas, la pension est affectée d'un coefficient de réduction qui varie selon l'âge de liquidation des droits :

Coefficients de réduction de la retraite pour les départs avant 65 ans

60 ans	0,70
61 ans	0,75
62 ans	0,80
63 ans	0,87
64 ans	0,95

Un coefficient de réduction de 0,70 pour un départ à 60 ans, cela signifie que la valeur de l'annuité passe de 4,275 % à 3 % (ou de 4,5 % à 3,15 %) du dernier salaire. Cela reste bien supérieur aux taux en vigueur dans les autres régimes.

En outre, il ne faut pas oublier que les hauts fonctionnaires européens, qui ont moins de 65 ans et qui veulent cesser toute activité, peuvent tranquillement déployer leur *golden* parachute, un bon moyen de patienter avant l'anniversaire de ses 65 ans et d'éviter ainsi les décotes.

Rien n'empêche, en effet, un ancien haut fonctionnaire de bénéficier, plein pot, de son *golden* parachute entre 62 ans et 65 ans et, ensuite, de liquider ses droits à la retraite.

Le montant total des droits acquis pour la retraite des hauts fonctionnaires européens actuellement en poste s'élève à 150 millions d'€ pour une durée moyenne de 5 ans et 10 mois travaillés.

Si leurs retraites étaient calculées dans les mêmes conditions que celles des autres fonctionnaires européens (taux de l'annuité à 1,9% au lieu de 4,275 % ou 4,5 %), ces droits ne seraient plus que de 65 millions d'€. Le montant moyen de la pension, pour chaque haut fonctionnaire, passerait alors de près de 5 000 € par mois à 2 157 €. Somme qui resterait tout à fait substantielle, compte tenu du peu d'années validées.

Les hauts fonctionnaires actuellement en poste ont acquis, en moyenne, près de 5 000 € de retraite par mois pour 5 ans et 10 mois travaillés

Super bonus : la réversion à 60 % sans conditions

La pension de réversion est l'attribution au conjoint survivant d'une fraction de la pension de retraite du défunt. Or, là encore, le régime de retraite des hauts fonctionnaires européens est particulièrement généreux. Six avantages, au moins, peuvent être répertoriés :

Avantage n° 1 : aucune condition d'âge n'est exigée pour toucher la réversion.

Avantage n° 2 : aucune condition de durée de mariage avec le défunt n'est requise.

Avantage n° 3 : le taux de réversion, élevé, est fixé à 60 % de la pension du défunt.

Avantage n° 4 : aucune condition de ressources n'est requise, la pension de réversion est servie quels que soient les revenus ou le patrimoine du conjoint survivant.

Avantage n° 5 : en cas de remariage qui a pour effet d'éteindre le droit de réversion, le conjoint survivant a droit au versement d'un capital égal à deux fois le montant annuel de la pension de réversion.

Avantage n° 6 : une pension de réversion est également prévue pour les orphelins de moins de 21 ans ou de moins de 25 ans lorsqu'ils poursuivent des études. Le taux de cette réversion est fixé à 10 % pour l'orphelin de père ou de mère et à 20 % pour l'orphelin de père et de mère.

La plupart des ces dispositions ne sont pas rares et sont en vigueur dans beaucoup de régimes de retraite mais, néanmoins, elles ne sont jamais toutes réunies dans un régime de retraite public.

Par exemple, le taux de réversion de 60 % existe dans le régime de retraite italien (aussi bien pour les salariés du privé que pour les fonctionnaires) mais le service de la pension est soumis à une condition de ressources. Inversement, en Espagne la réversion n'est pas soumise à une condition de ressources mais son taux est de 52 % ou de 50 % suivant les régimes.

Mais surtout, il est courant que dans des régimes importants, comme le régime légal allemand ou le régime général français, les taux de réversion soient inférieurs à 60 %, que le service de la pension soit soumis à une condition d'âge et à une condition de ressources drastique et qu'aucun droit ne soit accordé aux orphelins.

Quant au capital versé au conjoint survivant en cas de remariage, il semble que ce soit une particularité propre au seul régime des fonctionnaires européens.

Exemple : Monsieur K. a réalisé deux mandats (12 ans) en tant que juge de la Cour de justice. Il vient de liquider sa retraite de haut fonctionnaire européen. Sa pension s'élève à 11 130 € / mois. S'il décède, son épouse percevra une pension de réversion au taux de 60 % quels que soient son âge et ses ressources personnelles, c'est-à-dire 6 678 € / mois. Si elle se remarie, elle perdra son droit de réversion mais touchera, en contre partie, un capital égal à deux fois le montant annuel de la pension de réversion, ce qui représente 160 272 €.

1 – Un régime 100 % gratuit (à la charge du contribuable)

Avec de tels avantages, on ose à peine imaginer le niveau des cotisations que doivent verser les hauts fonctionnaires européens en vue de financer leurs vieux jours... Mais leur règlement retraite est sans équivoque : aucune cotisation ou « retenue pour pension » n'est prévue. Autrement dit, aucun effort ni sacrifice n'est demandé aux hauts fonctionnaires pour assurer le financement de leurs super retraites qui sont intégralement prises en charge par le budget européen – donc les contribuables.

Il s'agit, une nouvelle fois, d'une mesure d'exception. A titre de comparaison, la cotisation retraite, part salariale, des autres fonctionnaires européens au service de la Communauté européenne est fixée à 10,9 % et celle des fonctionnaires français à 7,85 %.

Comparaison des taux de cotisation retraite, part salariale, en 2009

Fonction	Taux
Hauts fonctionnaires européens	0 %
Fonctionnaires européens	10,90 % du traitement de base
Sénateurs français	8,20 % de l'indemnité de base (16,40 % lorsqu'ils cotisent double)
Députés français	7,85 % de l'indemnité de base (15,70 % lorsqu'ils cotisent double)
Fonctionnaires français	7,85 % du traitement de base (et 5 % sur les primes dans la limite de 20 % du traitement de base)
Salariés français du privé	10,55 % sur l'ensemble de la rémunération

En tout, la somme des rémunérations des 129 hauts fonctionnaires répertoriés dans cette étude atteint 32,9 millions d'€ par an (hors avantages familiaux), dont 30 millions d'€ pour les seuls salaires de base. S'ils cotisaient au même taux que les autres fonctionnaires européens (10,90 %), les hauts fonctionnaires verseraient 3,27 millions d'€ annuels à leur régime de retraite. Une somme qu'ils se gardent cependant bien d'acquitter alors même que, pour le commun des mortels, cette pratique est qualifiée de fraude, délit passible de sanctions pénales dans tous les pays membres de l'Union européenne.

L'Administration européenne si prompt à pêcher la vertu et la rigueur budgétaire n'applique pas elle-même ce qu'elle exige des Etats membres. Le nouveau paradigme qu'elle prône en matière de gestion publique : privilégier la logique de résultat et de performance par rapport à la logique de moyen, ne s'applique pas lorsqu'il s'agit de la gestion de son propre personnel. Il apparaît en effet clairement que les dirigeants européens, à l'inverse du chef d'entreprise ou du bon père de famille, fixent d'abord les dépenses (dépenses somptuaires !) qu'ils veulent effectuer pour eux-mêmes, en partant du principe que les ressources suivront obligatoirement puisqu'elles sont prises en charge par les Etats membres...

*Aucune
cotisation
retraite n'est
versée.*

*Les pensions sont
intégralement
prises en charge
par le
contribuable*

L'exemple de la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH)

Les juges de la CEDH sont très bien rémunérés : 17 890 € par mois²³. Pour autant, les membres de cette juridiction ne bénéficient pas du beurre et de l'argent du beurre. Le Conseil de l'Europe leur consent des rémunérations élevées mais considère, de ce fait, qu'ils peuvent organiser et financer eux-mêmes leur protection sociale, aussi bien en ce qui concerne l'assurance maladie que la retraite.

Article 5 « Protection sociale » de la résolution (2004)50 du Conseil de l'Europe, relative au statut et aux conditions de service des juges de la CEDH (*adoptée par le Comité des Ministres le 15 décembre 2004, lors de la 909^e réunion des Délégués des Ministres*) :

« Les juges sont aussi tenus de s'affilier, à leurs frais, à un régime de pension de retraite au titre de la période correspondant à leur mandat ».

Les juges de la CEDH doivent donc faire preuve de responsabilité et n'ont pas, contrairement à leurs homologues de la Cour de Justice, du Tribunal de première instance et du Tribunal de la fonction publique de la Communauté européenne, un « droit de tirage » à vie sur le budget européen.

23. Conseil de l'Europe, Comité des ministres – Décision du Comité de coordination sur les rémunérations (CCR) – ajustement annuel des rémunérations du personnel des organisations coordonnées au 1^{er} janvier 2009.

ANNEXES

Annexe 1 : la rémunération des hauts fonctionnaires européens (en 2009)

Rémunérations mensuelles des membres de la Commission européenne (hors avantages familiaux)

	Salaire de base	Indemnité de résidence	Indemnité de représentation	Total
Président	24 422,80 €	3 663,42 €	1 418,07 €	29 504,29 €
Vice-présidents	22 122,10 €	3 318,31 €	911,38 €	26 351,79 €
Autres commissaires	19 909,89 €	2 986,48 €	607 €	23 503,37 €

Source : règlement n° 422/67/EEC du 25 juillet 1967

Rémunérations mensuelles des membres de la Cour de justice (hors avantages familiaux)

	Salaire de base	Indemnité de représentation	Indemnité spéciale de fonction	Total
Président	24 422,80 €	1 418,07 €	810,74 €	26 651,61 €
Présidents de chambres et Premier avocat général	19 909,89 €	607,71 €	810,74 €	21 328,34 €
Juges et avocats généraux	19 909,89 €	607,71 €	-	20 517,60 €
Greffier	17 874,65 €	554,17 €	-	18 428,82 €

Source : règlement n° 422/67/EEC du 25 juillet 1967

Rémunérations mensuelles des membres du Tribunal de première instance (hors avantages familiaux)

	Salaire de base	Indemnité de représentation	Indemnité spéciale de fonction	Total
Président	19 909,89 €	607,71 €	739,47 €	21 257,07 €
Présidents de chambre	18 405,58 €	554,17 €	739,47 €	19 699,22 €
Juges	18 405,58 €	554,17 €	-	18 959,75 €
Greffier	16 812,79 €	471,37 €	-	17 284,16 €

Source : règlement n° 422/67/EEC du 25 juillet 1967

Rémunérations mensuelles des membres du Tribunal de la fonction publique (hors avantages familiaux)

	Salaire de base	Indemnité de représentation	Indemnité spéciale de fonction	Total
Président	18 405,58 €	554 €	500 €	19 459,58 €
Présidents de chambre	17 697,68 €	500 €	500 €	18 697,68 €
Juges du Tribunal	17 697,68 €	500 €	-	18 197,68 €
Greffier	15 927,91 €	400 €	-	16 327,91 €

Source : règlement n° 422/67/EEC du 25 juillet 1967

**Rémunérations mensuelles des magistrats de la Cour des comptes européenne
(hors avantages familiaux)**

	Salaire de base	Indemnité de résidence	Total
Président	20 352,33 €	3 052,85 €	23 405,18 €
Autres magistrats	19 113,49 €	2 867,02 €	21 980,51 €

Source : règlement n° 2290/77/EEC du 18 octobre 1977

**Rémunérations mensuelles du médiateur européen et des contrôleurs européens de la protection des données
(hors avantages familiaux)**

	Salaire de base	Indemnité de représentation	Total
Médiateur européen	19 909,89 €	607,71 €	20 517,60 €
Contrôleur	19 909,89 €	607,71 €	20 517,60 €
Contrôleur adjoint	17 874,65 €	554,17 €	18 428,82 €

Source : décision n° 1247/2002/CE du Parlement européen, du Conseil et de la Commission du 1er juillet 2002

A ces rémunérations, peuvent s'ajouter les avantages familiaux²⁴ :

- l'allocation de foyer, attribuée au fonctionnaire lorsqu'il est marié ou qu'il vit maritalement, égale 164,27 € (+ 2 % du salaire de base) ;
- l'allocation pour enfant à charge s'élève à 358,96 € par enfant ;
- l'allocation scolaire, versée pour chaque enfant scolarisé en primaire, secondaire ou en étude supérieure, est égale à 236,46 €.

Par ailleurs, lorsqu'il prend ses fonctions, le haut fonctionnaire perçoit une prime d'installation qui est égale à deux mois de son salaire de base²⁵.



24. Article 3 du règlement n° 422/67/CEE du 25 juillet 1967, article 3 du règlement n° 2290/77/CEE du 18 octobre 1977 et article 5 du règlement n° 1323/2008/CE du 18 décembre 2008.

25. Article 5 a) du règlement n° 422/67/CEE du 25 juillet 1967 et article 6 a) du règlement n° 2290/77/CEE du 18 octobre 1977.

Annexe 2 : le golden parachute des hauts fonctionnaires européens

Montant (maximum) des golden parachutes susceptibles d'être versés (octobre 2009)

Nom	Fonction	Indemnité de déménagement	Indemnité de transition	Total
Commission européenne				
Viviane Reding	Commissaire	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Stavros Dimas	Commissaire	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Joaquim Almunia	Commissaire	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Danuta Hübner	Commissaire	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Joe Borg	Commissaire	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Dalia Grybauskaitė	Commissaire	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Janez Potocnik	Commissaire	19 909,89 €	358 378,02 €	378 287,91 €
Jan Figel	Commissaire	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Olli Rehn	Commissaire	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Louis Michel	Commissaire	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Laszlo Kovacs	Commissaire	19 909,89 €	358 378,02 €	378 287,91 €
Neelie Kroes	Commissaire	19 909,89 €	358 378,02 €	378 287,91 €
Mariann Fischer Boel	Commissaire	19 909,89 €	358 378,02 €	378 287,91 €
Benita Ferrero-Waldner	Commissaire	19 909,89 €	358 378,02 €	378 287,91 €
Charlie McCreevy	Commissaire	19 909,89 €	358 378,02 €	378 287,91 €
Vladimir Spidla	Commissaire	19 909,89 €	358 378,02 €	378 287,91 €
Andis Piebalgs	Commissaire	19 909,89 €	358 378,02 €	378 287,91 €
Meglėna Kuneva	Commissaire	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Leonard Orban	Commissaire	19 909,89 €	322 540 22 €	342 450,11 €
Androulla Vassilou	Commissaire	19 909,89 €	286 702,42 €	306 612,31 €
Catherine Ashton	Commissaire	19 909,89 €	286 702,42 €	306 612,31 €
Antonio Tajani	Vice président	22 122,10 €	318 558,24 €	340 680,34 €
Siim Kallas	Vice président	22 122,10 €	398 197,80 €	420 319,90 €
Jacques Barrot	Vice président	22 122,10 €	398 197,80 €	420 319,90 €
Günter Verheugen	Vice président	22 122,10 €	438 017,58 €	460 139,68 €
Margot Wallström	Vice-présidente	22 122,10 €	438 017,58 €	460 139,68 €
José Manuel Barroso	Président	24 422,80 €	439 610,40 €	464 033,20 €
Cour de Justice				
Peter Jann	Juge	19 909,89 €	430 053,62 €	449 963,51 €
José Narciso da Rodrigues	Juge	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Christiaan W. A. Timmermans	Juge	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €

Allan Rosas	Juge	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Rosario Silva de Lapuerta	Juge	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Koen Lenaerts	Juge	19 909,89 €	465 891,43 €	485 801,32 €
Konrad H. T. Schiemann	Juge	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Jerzy Makarczyk	Juge	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Pranas Kuris	Juge	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Endre Juhasz	Juge	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
George Arestis	Juge	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Anthony Borg Barthet U.O.M.	Juge	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Marko Ilesic	Juge	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Jiri Malenovsky	Juge	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Jan Klucka	Juge	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Uno Lohmus	Juge	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Egils Levits	Juge	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Aindrias O Caoimh	Juge	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Lars Bay Larsen	Juge	19 909,89 €	358 378,02 €	378 287,91 €
Pernilla Lindh	Juge	19 909,89 €	430 053,62 €	449 963,51 €
Jean-Claude Bonichot	Juge	19 909,89 €	358 378,02 €	378 287,91 €
Thomas von Danwitz	Juge	19 909,89 €	358 378,02 €	378 287,91 €
Alexander Arabadjev	Juge	19 909,89 €	322 540,22 €	342 450,11 €
Camelia Toader	Juge	19 909,89 €	322 540,22 €	342 450,11 €
Jean-Jacques Kasel	Juge	19 909,89 €	306 612,31 €	326 522,20 €
Antonio Tizzano	Juge	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Damaso Ruiz-Jarabo Colomer	Avocat général	19 909,89 €	430 053,62 €	449 963,51 €
Juliane Kokott	Avocat général	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Luis Miguel Poiras Pessoa Maduro	Avocat général	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Eleanor Sharpston	Avocat général	19 909,89 €	358 378,02 €	378 287,91 €
Paolo Mengozzi	Avocat général	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Yves Bot	Avocat général	19 909,89 €	358 378,02 €	378 287,91 €
Jan Mazak	Avocat général	19 909,89 €	358 378,02 €	378 287,91 €
Verica Trstenjak	Avocat général	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Roger Grass	Greffier	17 874,65 €	386 092,44 €	403 967,09 €
Vassilos Skouris	Président	24 422,80 €	483 571,44 €	507 994,24 €
Tribunal de première instance				
Virpi Tiili	Juge	18 405,58 €	397 560,53 €	415 966,11 €
Josef Azizi	Juge	18 405,58 €	397 560,53 €	415 966,11 €
Arjen W. H. Meij	Juge	18 405,58 €	397 560,53 €	415 966,11 €
Mihalis Vilaras	Juge	18 405,58 €	397 560,53 €	415 966,11 €

Nicholas James Forwood	Juge	18 405,58 €	364 430,48 €	382 836,06 €
Maria E. Martins de Nazaré Ribeiro	Juge	18 405,58 €	364 430,48 €	382 836,06 €
Franklin Dehousse	Juge	18 405,58 €	364 430,48 €	382 836,06 €
Ena Cremona	Juge	18 405,58 €	364 430,48 €	382 836,06 €
Otto Czucz	Juge	18 405,58 €	364 430,48 €	382 836,06 €
Irena Wisziewska-Bialecka	Juge	18 405,58 €	364 430,48 €	382 836,06 €
Irena Pelikanova	Juge	18 405,58 €	364 430,48 €	382 836,06 €
Daniel Svaby	Juge	18 405,58 €	364 430,48 €	382 836,06 €
Vilenas Vadapalas	Juge	18 405,58 €	364 430,48 €	382 836,06 €
Küllike Jürimäe	Juge	18 405,58 €	364 430,48 €	382 836,06 €
Ingrida Labucka	Juge	18 405,58 €	364 430,48 €	382 836,06 €
Savvas S. Pappasavvas	Juge	18 405,58 €	364 430,48 €	382 836,06 €
Enzo Moavero Milanese	Juge	18 405,58 €	331 300,44 €	349 706,02 €
Nils Wahl	Juge	18 405,58 €	331 300,44 €	349 706,02 €
Miro Prek	Juge	18 405,58 €	331 300,44 €	349 706,02 €
Teodor Tchipev	Juge	18 405,58 €	298 170,40 €	316 575,98 €
Valeriu M. Ciuca	Juge	18 405,58 €	298 170,40 €	316 575,98 €
Alfred Dittrich	Juge	18 405,58 €	298 170,40 €	316 575,98 €
Santiago Soldevila Frago	Juge	18 405,58 €	298 170,40 €	316 575,98 €
Laurent Truchot	Juge	18 405,58 €	298 170,40 €	316 575,98 €
Sten Frimodt Nielsen	Juge	18 405,58 €	298 170,40 €	316 575,98 €
Kevin O'Higgins	Juge	18 405,58 €	265 040,35 €	283 445,93 €
Emmanuel Coulon	Greffier	16 812,79 €	302 630,22 €	319 443,01 €
Marc Jaeger	Président	19 909,89 €	322 540,22 €	342 450,10 €
Tribunal de la fonction publique				
Horstpeter kreppel	Juge	17 697,68 €	318 558,24 €	336 255,92 €
Irena Boruta	Juge	17 697,68 €	318 558,24 €	336 255,92 €
Heikki Kanninen	Juge	17 697,68 €	318 558,24 €	336 255,92 €
Haris Tagaras	Juge	17 697,68 €	318 558,24 €	336 255,92 €
Sean Van Raepenbusch	Juge	17 697,68 €	318 558,24 €	336 255,92 €
Stéphane Gervasoni	Juge	17 697,68 €	318 558,24 €	336 255,92 €
Waltraud Hakenberg	Greffier	15 927,91 €	286 702,38 €	302 630,29 €
Paul J. Mahoney	Président	18 405,58 €	331 300,44 €	349 706,02 €
Cour des comptes				
Hubert Weber	Magistrat	19 113,49 €	412 851,38 €	431 964,87 €
Maarten B. Engwirda	Magistrat	19 113,49 €	412 851,38 €	431 964,87 €
Maire Geoghegan-Quinn	Magistrat	19 113,49 €	378 447,10 €	397 560,59 €
David Bostock	Magistrat	19 113,49 €	378 447,10 €	397 560,59 €

Morten Louis Levysohn	Magistrat	19 113,49 €	378 447,10 €	397 560,59 €
Ioannis Sarmas	Magistrat	19 113,49 €	378 447,10 €	397 560,59 €
Julius Molnar	Magistrat	19 113,49 €	378 447,10 €	397 560,59 €
Vojko Anton Antoncic	Magistrat	19 113,49 €	378 447,10 €	397 560,59 €
Gejza Z. Halasz	Magistrat	19 113,49 €	378 447,10 €	397 560,59 €
JacekUczkiewicz	Magistrat	19 113,49 €	378 447,10 €	397 560,59 €
Josef Bonnici	Magistrat	19 113,49 €	378 447,10 €	397 560,59 €
Irena Petruskeviciene	Magistrat	19 113,49 €	378 447,10 €	397 560,59 €
Igors Ludborzs	Magistrat	19 113,49 €	378 447,10 €	397 560,59 €
Jan Kinst	Magistrat	19 113,49 €	378 447,10 €	397 560,59 €
Kersti Kaljulaid	Magistrat	19 113,49 €	378 447,10 €	397 560,59 €
Kikis Kazamias	Magistrat	19 113,49 €	344 042,82 €	363 156,31 €
Massimo Vari	Magistrat	19 113,49 €	344 042,82 €	363 156,31 €
Juan Ramallo Massanet	Magistrat	19 113,49 €	344 042,82 €	363 156,31 €
Olavi Ala-Nissila	Magistrat	19 113,49 €	344 042,82 €	363 156,31 €
Lars Heikensten	Magistrat	19 113,49 €	344 042,82 €	363 156,31 €
Karel Pinxten	Magistrat	19 113,49 €	344 042,82 €	363 156,31 €
Ovidiu Ispir	Magistrat	19 113,49 €	309 638,54 €	328 752,03 €
Nadejda Sandolova	Magistrat	19 113,49 €	309 638,54 €	328 752,03 €
Michel Cretin	Magistrat	19 113,49 €	275 234,26 €	294 347,75 €
Harald Noack	Magistrat	19 113,49 €	275 234,26 €	294 347,75 €
Henri Grethen	Magistrat	19 113,49 €	275 234,26 €	294 347,75 €
Vitor da Silva Caldeira	Président	20 352,33 €	402 976,13 €	423 328,46 €
Médiateur et contrôleurs de la protection des données				
Nikiforos Diamandouros	Médiateur	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Peter Hustinx	Contrôleur	19 909,89 €	394 215,82 €	414 125,71 €
Giovanni Buttarelli	Contrôleur adjoint	17 874,65 €	257 394,96 €	275 269,61 €

Annexe 3 : la retraite des hauts fonctionnaires européens

Montants mensuels des droits acquis à la retraite (octobre 2009)

Nom	Fonction	ancienneté	Pension / mois
Commission européenne			
Viviane Reding	Commissaire	10 ans	8 959,45 €
Stavros Dimas	Commissaire	5 ans et 7 mois	5 002,36 €
Joaquim Almunia	Commissaire	5 ans et 6 mois	4 927,70 €
Danuta Hübner	Commissaire	5 ans et 6 mois	4 927,70 €
Joe Borg	Commissaire	5 ans et 5 mois	4 610,38 €
Dalia Grybauskaitė	Commissaire	5 ans et 5 mois	4 610,38 €
Janez Potocnik	Commissaire	5 ans	4 255,74 €
Jan Figel	Commissaire	5 ans et 5 mois	4 610,38 €
Olli Rehn	Commissaire	5 ans et 5 mois	4 610,38 €
Louis Michel	Commissaire	5 ans et 4 mois	4 539,45 €
Laszlo Kovacs	Commissaire	5 ans	4 255,74 €
Neelie Kroes	Commissaire	5 ans	4 255,74 €
Mariann Fischer Boel	Commissaire	5 ans	4 255,74 €
Benita Ferrero-Waldner	Commissaire	5 ans	4 255,74 €
Charlie McCreevy	Commissaire	5 ans	4 255,74 €
Vladimir Spidla	Commissaire	5 ans	4 255,74 €
Andis Piebalgs	Commissaire	5 ans	4 255,74 €
Meglėna Kuneva	Commissaire	5 ans et 1 mois	4 326,67 €
Leonard Orban	Commissaire	2 ans et 10 mois	2 424,03 €
Androulla Vassilou	Commissaire	1 an et 6 mois	1 276,72 €
Catherine Ashton	Commissaire	1 an et 1 mois	922,08 €
Antonio Tajani	Vice président	1 an et 5 mois	1 205,79 €
Siim Kallas	Vice président	5 ans	4 728,60 €
Jacques Barrot	Vice président	5 ans	4 728,60 €
Günter Verheugen	Vice président	10 ans	8 984,30 €
Margot Wallström	Vice-présidente	10 ans	8 984,30 €
José Manuel Barroso	Président	5 ans	5 220,37 €
Cour de Justice			
Peter Jann	Juge	14 ans et 10 mois	13 289,85 €
José Narciso da Rodrigues	Juge	9 ans et 1 mois	8 138,17 €
Christiaan W. Anton Timmermans	Juge	9 ans et 1 mois	8 138,17 €

Allan Rosas	Juge	7 ans et 10 mois	7 018,24 €
Rosario Silva de Lapuerta	Juge	6 ans et 1 mois	5 450,33 €
Koen Lenaerts	Juge	20 ans et 2 mois	13 285,47 €
Konrad H. T. Schiemann	Juge	5 ans et 10 mois	5 226,35 €
Jerzy Makarczyk	Juge	5 ans et 10 mois	5 226,35 €
Pranas Kuris	Juge	5 ans et 10 mois	5 226,35 €
Endre Juhasz	Juge	5 ans et 10 mois	5 226,35 €
George Arestis	Juge	5 ans et 10 mois	5 226,35 €
Anthony Borg Barthet U.O.M.	Juge	5 ans et 10 mois	5 226,35 €
Marko Ilesic	Juge	5 ans et 10 mois	5 226,35 €
Jiri Malenovsky	Juge	5 ans et 10 mois	5 226,35 €
Jan Klucka	Juge	5 ans et 10 mois	5 226,35 €
Uno Lohmus	Juge	5 ans et 10 mois	5 226,35 €
Egils Levits	Juge	5 ans et 10 mois	5 226,35 €
Aindrias O Caoimh	Juge	5 ans et 1 mois	4 326,67 €
Lars Bay Larsen	Juge	3 ans et 10 mois	3 262,73 €
Pernilla Lindh	Juge	14 ans et 10 mois	12 488,80 €
Jean-Claude Bonichot	Juge	3 ans et 10 mois	3 262,73 €
Thomas von Danwitz	Juge	3 ans et 10 mois	3 262,73 €
Alexander Arabadjev	Juge	2 ans et 10 mois	2 411,58 €
Camelia Toader	Juge	2 ans et 10 mois	2 411,58 €
Jean-Jacques Kasel	Juge	1 an et 10 mois	1 560,44 €
Antonio Tizzano	Juge	9 ans et 10 mois	8 810,13 €
Damaso Ruiz-Jarabo Colomer	Avocat général	14 ans et 10 mois	13 289,85 €
Juliane Kokott	Avocat général	6 ans et 1 mois	5 450,33 €
Luis Miguel Poiras Pessoa Maduro	Avocat général	6 ans et 1 mois	5 450,33 €
Eleanor Sharpston	Avocat général	3 ans et 10 mois	3 262,73 €
Paolo Mengozzi	Avocat général	11 ans et 8 mois	10 452,69 €
Yves Bot	Avocat général	3 ans et 1 mois	2 624,37 €
Jan Mazak	Avocat général	3 ans et 1 mois	2 624,37 €
Verica Trstenjak	Avocat général	5 ans et 4 mois	4 523,82 €
Roger Grass	Greffier	15 ans et 9 mois	12 512,25 €
Vassilios Skouris	Président	10 ans et 5 mois	10 625,90 €
Tribunal de première instance			
Virpi Tiili	Juge	14 ans et 10 mois	12 285,72 €
Josef Azizi	Juge	14 ans et 10 mois	12 285,72 €
Arjen W. H. Meij	Juge	11 ans et 2 mois	9 248,80 €
Mihalis Vilaras	Juge	11 ans et 2 mois	9 248,80 €

Nicholas James Forwood	Juge	9 ans et 10 mois	8 144,47 €
Maria E. Martins de Nazaré Ribeiro	Juge	6 ans et 8 mois	5 521,67 €
Franklin Dehousse	Juge	6 ans et 1 mois	5 038,53 €
Ena Cremona	Juge	5 ans et 6 mois	4 327,61 €
Otto Czucz	Juge	5 ans et 6 mois	4 327,61 €
Irena Wisziewska-Bialecka	Juge	5 ans et 6 mois	4 327,61 €
Irena Pelikanova	Juge	5 ans et 6 mois	4 327,61 €
Daniel Svaby	Juge	5 ans et 6 mois	4 327,61 €
Vilenas Vadapalas	Juge	5 ans et 6 mois	4 327,61 €
Küllike Jürimäe	Juge	5 ans et 6 mois	4 327,61 €
Ingrida Labucka	Juge	5 ans et 6 mois	4 327,61 €
Savvas S. Papasavvas	Juge	5 ans et 6 mois	4 327,61 €
Enzo Moavero Milanese	Juge	3 ans et 6 mois	2 753,93 €
Nils Wahl	Juge	3 ans et 1 mois	2 426,08 €
Miro Prek	Juge	3 ans et 1 mois	2 426,08 €
Teodor Tchipev	Juge	2 ans et 10 mois	2 229,37 €
Valeriu M. Ciuca	Juge	2 ans et 10 mois	2 229,37 €
Alfred Dittrich	Juge	2 ans et 2 mois	1 704,82 €
Santiago Soldevila Fragosó	Juge	2 ans et 2 mois	1 704,82 €
Laurent Truchot	Juge	2 ans et 2 mois	1 704,82 €
Sten Frimodt Nielsen	Juge	2 ans et 2 mois	1 704,82 €
Kevin O'Higgins	Juge	1 an et 2 mois	852,41 €
Emmanuel Coulon	Greffier	4 ans et 1 mois	2 934,88 €
Marc Jaeger	Président	2 ans et 2 mois	1 844,15 €
Tribunal de la fonction publique			
Horstpeter kreppel	Juge	4 ans et 1 mois	3 089,35 €
Irena Boruta	Juge	4 ans et 1 mois	3 089,35 €
Heikki Kanninen	Juge	4 ans et 1 mois	3 089,35 €
Haris Tagaras	Juge	4 ans et 1 mois	3 089,35 €
Sean Van Raepenbusch	Juge	4 ans et 1 mois	3 089,35 €
Stéphane Gervasoni	Juge	4 ans et 1 mois	3 089,35 €
Waltraud Hakenberg	Greffier	4 ans	2 723,67 €
Paul J. Mahoney	Président	4 ans et 1 mois	3 212,92 €
Cour des comptes			
Hubert Weber	Magistrat	14 ans et 7 mois	12 782,14 €
Maarten B. Engwirda	Magistrat	13 ans et 10 mois	11 898,15 €
Maire Geoghegan-Quinn	Magistrat	9 ans et 7 mois	8 242,69 €
David Bostock	Magistrat	7 ans et 9 mois	6 665,83 €

Morten Louis Levysohn	Magistrat	7 ans et 9 mois	6 665,83 €
Ioannis Sarmas	Magistrat	7 ans et 9 mois	6 665,83 €
Julius Molnar	Magistrat	5 ans et 7 mois	4 802,26 €
Vojko Anton Antoncic	Magistrat	5 ans et 5 mois	4 425,97 €
Gejza Z. Halasz	Magistrat	5 ans et 5 mois	4 425,97 €
JacekUczkiewicz	Magistrat	5 ans et 5 mois	4 425,97 €
Josef Bonnici	Magistrat	5 ans et 5 mois	4 425,97 €
Irena Petruskeviciene	Magistrat	5 ans et 5 mois	4 425,97 €
Igors Ludborzs	Magistrat	5 ans et 5 mois	4 425,97 €
Jan Kinst	Magistrat	5 ans et 5 mois	4 425,97 €
Kersti Kaljulaid	Magistrat	5 ans et 5 mois	4 425,97 €
Kikis Kazamias	Magistrat	5 ans	4 085,51 €
Massimo Vari	Magistrat	3 ans et 7 mois	2 927,95 €
Juan Ramallo Massanet	Magistrat	3 ans et 7 mois	2 927,95 €
Olavi Ala-Nissila	Magistrat	3 ans et 7 mois	2 927,95 €
Lars Heikensten	Magistrat	3 ans et 7 mois	2 927,95 €
Karel Pinxten	Magistrat	3 ans et 7 mois	2 927,95 €
Ovidiu Ispir	Magistrat	2 ans et 10 mois	2 315,12 €
Nadejda Sandolova	Magistrat	2 ans et 10 mois	2 315,12 €
Michel Cretin	Magistrat	1 ans et 10 mois	1 498,02 €
Harald Noack	Magistrat	1 ans et 10 mois	1 498,02 €
Henri Grethen	Magistrat	1 ans et 10 mois	1 498,02 €
Vitor da Silva Caldeira	Président	9 ans et 7 mois	8 416,57 €
Médiateur et contrôleurs de la protection des données			
Nikiforos Diamandouros	Médiateur	6 ans et 7 mois	5 898,30 €
Peter Hustinx	Contrôleur	5 ans et 10 mois	5 226,35 €
Giovanni Buttarelli	Contrôleur adjoint	10 mois	636,78 €

Durée moyenne d'affiliation : 5 ans et 10 mois.

Montant moyen des droits acquis à la retraite : 4 913,77 €

SAUVEGARDE RETRAITES

Créée en janvier 1999 par un ingénieur agronome à la retraite, l'Association Sauvegarde Retraites est un groupe de pression qui mène son combat pour que soit instaurée une véritable équité entre tous les régimes de retraite, notamment entre ceux des secteurs privé et public.

L'association regroupe aujourd'hui plus de 82 000 membres qui, par leurs dons, financent ses actions. Afin de préserver sa totale indépendance, elle s'interdit de demander la moindre subvention.

Ses moyens d'action sont divers : pétitions, sensibilisation de la presse et des élus, publications, etc...

Contact : Marie-Laure DUFRECHE, Déléguée Générale

Tél. : 01 43 29 14 41 - **Fax. :** 01 43 29 14 64

Site Internet : www.sauvegarde-retraites.org

A VOTRE DISPOSITION, FRAIS DE PORT COMPRIS

Nos Publications

- « Retraites : Le désastre annoncé » de Jean Jacques Walter.....	10 €
- « Retraites : Non aux fausses réformes » de Jacques Bourdu.....	10 €
- « Le nouveau livre noir des retraites » de Denis Even.....	12 €
- « Sauver les retraites ? La pauvre loi du 21 août 2003 » de Jacques Bichot.....	10 €

Nos Etudes moyennant 3 timbres à l'unité (tarif lettre en vigueur)

- Etudes et analyses N°3 : « 7 idées fausses concernant les retraites »	
- Etudes et analyses N°4 : « L'incroyable injustice de notre système de retraite »	
- Etudes et analyses N°5 : « Les retraites jackpot des fonctionnaires d'Outre-mer »	
- Etudes et analyses N°6 : « Retraite : le hold-up de la Banque de France »	
- Etudes et analyses N°7 : « Retraites RATP : le privé va encore payer ! »	
- Etudes et analyses N°8 : « Un plan pour sauver nos retraites »	
- Etudes et analyses N°9 : « Retraite des banques : le pouvoir d'achat en chute libre »	
- Etudes et analyses N°10 : « Pension de réversion : le grand écart public-privé »	
- Etudes et analyses N°11 : « Retraites : la grande inégalité »	
- Etudes et analyses N°12 : « SNCF: des retraites doublées grâce à la solidarité »	
- Etudes et analyses N°13 : « Banque de France : une réforme en trompe-l'oeil »	
- Etudes et analyses N°14 : « Aiguilleurs du ciel : comment survoler les réformes »	
- Etudes et analyses N°15 : « Les fonctionnaires « actifs » champions de la retraite à 50 ans »	
- Etudes et analyses N°16 : « Régimes spéciaux : combien ça coûte ? »	
- Etudes et analyses N°17 : « NBI : un nouveau régime spécial »	
- Etudes et analyses N°18 : « Réforme des retraites : le plus dur reste à faire »	
- Etudes et analyses N°19 : « Retraite anticipée : le cas des fonctionnaires parents de trois enfants »	
- Etudes et analyses N°20 : « Retraite : la capitalisation réservée aux fonctionnaires »	
- Etudes et analyses N°21 : « La fausse réforme des régimes spéciaux: le cas d'EDF et de GDF »	
- Etudes et analyses N°22 : « Retraite des députés: la « Rolls » des régimes spéciaux »	
- Etudes et analyses N°23 : « Des réformes coûteuses en matière de retraite : le cas des IEG »	
- Etudes et analyses N°24 : « La retraite des salariés : analyse de son évolution entre générations »	
- Etudes et analyses N°25 : « Pension de réversion : les inégalités public – privé persistent »	
- Etudes et analyses N°26 : « L'ASV, un régime spécial en perdition »	

Les opinions exprimées dans les publications de Sauvegarde Retraites sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Association.